



“L’homme et les zones humides: un lien vital”
**7e Session de la Conférence des Parties contractantes à la
Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971),
San José, Costa Rica, 10 au 18 mai 1999**

Séance technique III:

Participation de la population, à tous les niveaux, à la conservation et à l’utilisation rationnelle des zones humides

Document 1

Processus participatifs en vue d’associer les communautés locales et les populations autochtones à la gestion des zones humides¹

Rappel

1. Tout au long de l’histoire de la Convention de Ramsar, la participation des communautés aux prises de décisions en matière de gestion des sites inscrits sur la Liste de Ramsar et d’autres zones humides a été reconnue comme essentielle mais les Parties contractantes ne disposent que de très peu d’orientations sur ce sujet. À la 3e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP), qui a eu lieu à Regina, Canada, en 1987, les avantages des zones humides pour la population ont été mis en relief comme une des raisons de protéger les zones humides. À cette même session, l’expression “utilisation rationnelle” a été définie comme *“utilisation durable au bénéfice de l’humanité, d’une manière qui soit compatible avec le maintien des propriétés naturelles de l’écosystème”* et, une Recommandation (3.3) spécifique a indiqué la voie vers une participation plus large de la communauté à la gestion des zones humides.
2. En 1990, à la session de Montreux de la Conférence des Parties contractantes, ce point a été renforcé dans l’annexe à la Recommandation 4.10 (*Lignes directrices pour la mise en œuvre du concept d’utilisation rationnelle de la Convention*). Cette annexe contient des dispositions en vue de:

l’élaboration, la mise en œuvre et, au besoin, la révision périodique des plans de gestion impliquant les populations locales et tenant compte de leurs besoins.
3. L’accent a été mis sur une plus grande sensibilisation des décideurs et du public aux avantages et aux valeurs des zones humides, à la formation de personnel chargé de la mise en œuvre des politiques sur les zones humides et à la révision des techniques traditionnelles d’utilisation rationnelle. En d’autres termes, la population locale était vue comme une source d’information et de connaissances pouvant aider les décideurs et le personnel à gérer les ressources de façon rationnelle. C’est à la suite de cette session que le Projet sur l’utilisation rationnelle a été mis sur pied, dans le but de fournir des exemples d’utilisation rationnelle des zones humides.

¹ Voir aussi Ramsar COP7 DOC. 15.8, qui contient le projet de résolution sur cette question.

4. Le Projet sur l'utilisation rationnelle a fait rapport à la session de Kushiro de la Conférence des Parties contractantes, en 1993 et, dans l'annexe à la Résolution 5.6 (*Orientations complémentaires pour l'application du concept d'utilisation rationnelle*) il est suggéré que:

Les pays pourraient établir des procédures garantissant la participation des populations locales au processus de prise de décisions en matière d'utilisation des zones humides. Ces procédures devraient également permettre à ces populations d'être suffisamment informées des activités envisagées pour qu'elles puissent participer utilement au processus de prise de décisions.

5. Dans le chapitre consacré à la planification de la gestion intégrée, il était également conseillé de:

Désigner une autorité gestionnaire chargée de la mise en œuvre du processus de gestion; ... l'on recherchera une participation et une coopération étroite avec les administrations et les organisations non gouvernementales ainsi qu'avec les populations locales.

6. Suite à l'adoption des Lignes directrices augmentées pour la mise en œuvre de l'utilisation rationnelle des zones humides par la Conférence de Montreux, en 1990, le Groupe de travail sur l'utilisation rationnelle a fait les recommandations suivantes:

Au niveau local, les pays pourraient établir des procédures garantissant la participation des populations locales au processus de prise de décisions en matière d'utilisation des zones humides et veiller à ce que les populations locales soient suffisamment informées des activités envisagées pour pouvoir participer utilement au processus de prise de décisions. Il devrait être créé des groupes de travail ou des organes consultatifs représentant les usagers, les ONG et les collectivités locales.

Une législation générale sur l'utilisation rationnelle des zones humides devrait tenir compte de ... l'institution d'un système de conventions de gestion entre les administrations compétentes, les propriétaires et les utilisateurs des terres, contenant des mesures de gestion positives lorsque cela est nécessaire au maintien de l'écosystème.

Une législation pour la conservation et l'utilisation rationnelle de sites spécifiques (sites Ramsar, zones écologiquement sensibles, zones à haut degré de biodiversité, sites hébergeant des espèces endémiques, réserves naturelles dans les zones humides) devrait envisager:

- *le zonage de ces espaces, assorti de réglementations particulières;*
- *la promotion d'activités traditionnelles et d'autres activités écologiques et durables au moyen de mesures incitatives et de conseils aux intéressés;*
- *l'élaboration d'un système de gestion pour chaque zone qui devrait s'appuyer sur une base juridique et un organe de gestion chargé de suivre son application et de veiller au respect de la réglementation;*
- *l'association des populations vivant dans la zone ou à proximité immédiate, à la gestion de celle-ci, par une représentation appropriée.*

7. En général, le Groupe reconnaissait que:

la gestion des zones humides doit être adaptée aux conditions locales. Elle doit également tenir compte des cultures locales et respecter les usages traditionnels. C'est pourquoi la gestion ... doit être adaptée aux conditions locales.

8. Les conclusions du Groupe de travail ont été adoptées dans la Résolution 5.6 de la Conférence des Parties, à Kushiro, au Japon, en 1993.
9. L'évolution de l'idée de la participation des communautés locales à la gestion des zones humides apparaît clairement dans les textes des rapports et décisions susmentionnés et peut être facilement suivie dans le Manuel de la Convention de Ramsar (Bureau Ramsar, 1997). Au début, on reconnaissait les intérêts et les usages traditionnels des communautés locales vis-à-vis des zones humides dans le monde entier. Puis, on a reconnu la nécessité de consulter les populations locales de manière que les décideurs et les gestionnaires des ressources puissent prendre leurs intérêts en compte. Enfin, il est devenu clair que les populations locales doivent participer activement au processus décisionnel et de gestion, au même titre que d'autres groupes d'intérêt.
10. Fondée sur ces précédents importants, la Recommandation 6.3 de la Conférence de Brisbane (1996) demandait aux Parties contractantes *“de déployer des efforts particuliers afin d'encourager une participation active et informée des populations locales et autochtones à la gestion, par l'intermédiaire de mécanismes appropriés, des sites inscrits sur la Liste de Ramsar, des autres zones humides et de leurs bassins versants”*.
11. Les Parties ont chargé le Bureau de la Convention de Ramsar, en collaboration avec l'UICN-Union mondiale pour la nature, le Fonds mondial pour la nature, le Caddo Lake Institute (États-Unis) et le Centre international des zones humides de Kushiro (Japon) d'élaborer des lignes directrices pour aider les Parties contractantes à cet égard.

Le projet qui découle de la Recommandation 6.3

12. En application de la Recommandation 6.3 de Ramsar, un projet a été élaboré par le Groupe des politiques sociales (GPS) de l'UICN, en collaboration étroite avec un comité directeur composé de représentants des organisations susmentionnées ainsi que du Comité des ONG américaines pour Ramsar qui a participé activement au processus. Le projet a vu le jour en mai 1997 à l'occasion du premier de trois ateliers organisés afin de rassembler des informations et d'échanger des connaissances. Le premier atelier, à Alexandria, Virginie, États-Unis, a examiné des études de cas concernant l'Amérique du Nord et la Région néotropicale. Lors de ce même atelier, le comité directeur, par l'intermédiaire du Bureau Ramsar et des réseaux respectifs des participants, a distribué une note aux Parties contractantes et aux ONG participant à la gestion de zones humides afin de solliciter d'autres propositions d'études de cas. Sur les 60 propositions reçues, le comité directeur du projet a sélectionné 21 études de cas concernant les sept régions Ramsar auxquelles il a ajouté deux études de cas provenant d'un projet précédent de l'UICN sur la gestion des écosystèmes (voir liste ci-jointe). Ces études de cas représentent une gamme équilibrée de types d'écosystèmes de zones humides, de problèmes de conservation et de formes de participation locale. En septembre 1997, les auteurs ont reçu des lignes directrices détaillées

sur les thèmes à traiter dans les études de cas. Le GPS a commenté les premiers projets et les auteurs ont soumis leur projet final avant la fin de l'année.

13. Suite à une demande d'aide pour ce projet, relayée par les Autorités administratives de la Convention de Ramsar, un appui financier a été fourni par les gouvernements de l'Australie, du Royaume-Uni et de la Suisse.
14. Le GPS a fait une synthèse des enseignements tirés des études de cas et des recommandations afin de produire un premier projet de critères et de lignes directrices pour la participation des populations locales et autochtones à la gestion des zones humides. Ce projet a été communiqué à tous les auteurs des études de cas, au comité directeur et aux experts en gestion des zones humides, en février 1998. Deux autres ateliers techniques ont été organisés afin de discuter des résultats des études de cas et de réviser les lignes directrices. Le deuxième atelier a eu lieu au Centre international des zones humides de Kushiro, Okaïdo, Japon, du 2 au 4 mars 1998 avec la participation des auteurs d'études de cas d'Asie et d'Océanie. Le troisième atelier technique a eu lieu conjointement avec la Conférence américaine sur les zones humides à Arlington, Virginie, aux États-Unis, les 16 et 17 avril 1998, avec la participation des auteurs des études de cas d'Afrique, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes. Lors de ces ateliers, le contenu des discussions techniques et les commentaires envoyés par les évaluateurs indépendants ont été incorporés dans un projet de lignes directrices qui a conduit à produire un projet de décision. Tous ces documents ont été revus par les membres du comité directeur en juin et distribués de manière à obtenir l'opinion d'organisations de populations autochtones, de praticiens de la cogestion des ressources naturelles et d'experts des zones humides. Le présent projet de décision et les lignes directrices qui figurent en annexe reflètent l'intervention de plus de 100 organisations et particuliers dans le monde entier. Les lignes directrices ont été approuvées par la 21^e réunion du Comité permanent de la Convention de Ramsar qui a recommandé leur examen par la 7^e Session de la Conférence des Parties contractantes.

26 octobre 1998 – Bureau de la Convention de Ramsar

ÉTUDES DE CAS POUR LE PROJET EN APPLICATION DE LA RECOMMANDATION 6.3

Légende: SR = Site Ramsar, AP = Aire protégée, † = étude de cas UICN sur la gestion des écosystèmes

<i>Nom du site</i>	<i>Pays</i>	<i>Type de zone humide</i>	<i>SR?</i>	<i>AP?</i>	<i>Contexte socio-économique et démographique</i>	<i>Type de participation communautaire</i>	<i>Questions de conservation</i>	<i>Autorité/contact</i>
AFRIQUE								
Waza Logone	Cameroun	Plaine d'inondation sahélienne	No n	Oui	Agriculture de subsistance, pauvreté, croissance naturelle et migration	Comités de gestion	Empiètement sur le Parc de Waza pour les ressources naturelles, pâturage. Dégradation de la plaine d'inondation, restauration de l'écosystème	Roger Kouokom, Projet UICN du Waza Logone
Rio Grande de Buba	Guinée-Bissau	Estuaire	No n	Non	Communauté pauvre, pêche et agriculture de subsistance	Fonds géré collectivement et règles de gestion et d'accès à la pêche	Dégradation de la forêt et surpêche	Philippe Tous, Assistant Technique, Rio Grande de Buba, UICN-Guinée Bissau
Parc national du Diawling	Mauritanie	Delta, estuaire, & mangroves	Oui	Oui	Communautés pauvres Maures arabisés, Wolofs, pêche et tressage de nattes	Les communautés jouent un rôle dans la gestion de l'eau et la surveillance	Zone humide quasi détruite par le barrage de Diama. Restauration en cours.	Olivier Hamerlynck, UICN-Mauritanie
Parc national du Djoudj	Sénégal	Delta	Oui	Oui	Zone humide entourée par des ouvrages d'irrigation importants; élevage et agriculture de subsistance	Participation à la gestion de l'eau et des ressources; Comité de gestion	Restauration de l'écosystème. Cueillette illicite des ressources et pratiques qui dégradent l'écosystème	Amadou Matar Diouf, UICN-Sénégal

Tanga	Tanzanie	Récifs & mangroves	No n	Non	Communautés pauvres, pêche de subsistance	Villages pilotes, identification nécessaire; accord de cogestion	Pêche à la dynamite, surpêche, destruction de la mangrove pour la production de sel	Chris Horrill, Projet Tanga de l'UICN
ASIE								
Delta du fleuve Jaune	Chine	Delta, vasières intertidales	No n	Oui	Forte densité démographique, agriculture, forage pétrolier	Agriculteurs participent à la gestion de la réserve. Les municipalités sont consultées	Site étape pour oiseaux migrateurs; pollution pétrolière, surexploitation des ressources par les villageois	Yan Chenggao, Dep. de conservation de la faune sauvage, Ministère de forêts & Yuan Jun, Wetlands International
Parc national de Keoladeo †	Inde	Zones humides, marais, forêts semi-arides	Oui	Oui	La population locale chasse dans le parc, ramasse du bois de feu, etc	Participation communautaire à la mise en œuvre	Densité très élevée de diversité biologique; Bien du patrimoine mondial; conflit entre gestionnaires du parc et population locale	Biksham Gujja, Programme Zones humides, WWF-International
Kampung Kuantan	Malaisie	Mangrove	No n	Non	Les villageois participent à une coopérative de tourisme	Visites en bateau et centre d'information pour touristes	Problèmes de gestion liés à l'écotourisme et à la pollution de l'environnement	Jamil bin Hamzah, Dir. de Programme, Wetlands International-Asie Pacifique
Vasière à marée de Yatsu	Japon	Vasière à marée	Oui	Oui	Revenu élevé, zone urbaine à population dense	Education, recherche	Dernière vasière dans la baie de Tokyo; eaux de ruissellement et polluants industriels	Akihito Hasegawa, Centre d'observation de la vasière de Yatsu & Sadayosi Tobai, WWF-Japon

EUROPE DE L'EST

Plaines d'inondation de la Morava	Slovaquie	Zones humides, bras morts, prairies humides, etc.	Oui	Oui	Agriculture, nouvelles initiatives de développement; la population locale a des liens profonds avec la terre	Coopération des ONG, de l'Etat et des agriculteurs à la préparation du plan de gestion.	Déclin des activités agricoles (fauchage & bétail) entraîne une perte de diversité biologique	Jan Seffer, Fondation Daphne, Slovaquie
Zone humide de Dubna	Russie	Marais, tourbières et forêts	No n	Oui	Près de Moscou, zone agricole rurale	Projet comprend un volet éducation / communication; début nouvelle phase	Lieu de nidification important pour les grues chasse, drainage et pompage d'eau pour la ville de Moscou	Smirnova Lena, Programme pour l'habitat des grues, Centre de conservation de la diversité biologique

EUROPE DE L'OUEST								
Le Cesine	Italie	Lacs saumâtres derrière des dunes	Oui	Oui	Revenu élevé	Les opposants soutiennent maintenant le projet grâce à l'éducation et au revenu généré.	Développement touristique le long de la côte	Neida Finistauri, consultant pour le WWF-Italie et l'Initiative MedWet
Pevensey Levels	R.-U.	Prairies humides, anc. Marais tidaux	Non	Non	Population dense, agriculture	Comité consultatif local constitué pour la gestion de la zone humide	Habitat du Fen Raft spider. Menaces: pompage d'eau en amont, agriculture	David Gasca-Tucker et Mike Acreman, Institute of Hydrology
Solway, Firth of Forth, Moray Firth	Ecosse, R.-U.	Estuaires côtiers	Oui	Oui	Zones urbaines, agriculture	Organisation de forums réunissant toutes les parties prenantes	Constructions, les décharges urbaines, digues côtières, barrages, etc. menacent les poissons, les phoques, les dauphins et les sites de nidification dans les vasières	Stephen Atkins, Scottish Natural Heritage

RÉGION NÉOTROPICALE (AMÉRIQUE LATINE ET CARAIBES)								
Baia do Castelo	Brésil	Plaine d'inondation, lacs saisonniers et permanents	Non	Non	Petits élevages, pêche de subsistance et tourisme	Population locale participe à la recherche sur le système fluvio-lacustre	État de conservation satisfaisant; mortalité naturelle de poissons	Debora Calheiros, EMBRAPA-CPAP, Corumba, Brésil
El Balsar	Pérou	Zone humide artificielle	Non	Oui	Communautés autochtones de pêcheurs	Initiative menée par la communauté; gestion par une association de pêcheurs	Culture de roseaux (<i>Scirpus californicus</i>) pour la construction de bateaux; menace d'urbanisation et tourisme	Victor Pulido, Dép. de Biologie, Université Inca Garcilaso de la Vega
AMÉRIQUE DU NORD								

Estuaire du Grand Codroy	Canada	Estuaire	Oui	Oui	Agriculture (prés et champs cultivés)	Accords modèles avec propriétaires fonciers locaux, activités d'éducation	Habitat important pour plusieurs espèces d'oiseaux; habitat pour les ours, les élans (orignaux), les castors, les renards roux, etc.	Mike Cahill, Chef de Conservation et Habitat, Dep. des Réserves forestières Terre-Neuve
Caddo Lake	E.-U.	Marais à cyprès, lac et bassin versant	Oui	Oui	Petite ville rurale, peu développée, secteur agricole, foresterie, pétrole et gaz, pêche sportive	Réseau d'ONG assure surveillance scientifique et éducation (site d'observation)	Besoin de normes environnementales et de gestion appropriées. Déversements de polluants toxiques agricoles et pétroliers.	Dwight Shellman, Caddo Lake Institute
Zones humides côtières	Mexique	Deltas, estuaires, lagunes, mangroves	Non	Non	Population de 1000 habitants, pêche, chasse, etc.	Efforts importants d'éducation et favorisant la participation locale	Les zones humides sont importantes du point de vue écologique, économique et social. Menaces provenant du ruissellement agricole.	Carlos Valdez & Elena Chavarria, Pronatura, Guaymas, Sonora
Sian Ka'an †	Mexique	Zones humides côtières, récifs, forêts	Non	Oui	Communautés de pêche à la langouste, cocoteraies, élevage	Droits d'utilisation des ressources pour les communautés; activités de zonage	Déboisement intensif, surpâturage et surpêche.	Arturo Lopez Ornat, Gouvernement de l'État de Quintana Roo
OCEANIE								
Zone de gestion de la faune sauvage de Tonda	Papouasie-Nouvelle - Guinée	Plaines d'inondation d'eau douce et mangroves	Oui	Oui	Population autochtone, régime de propriété coutumier	WWF appuie les propriétaires autochtones pour la préparation d'une stratégie de gestion	Zone divisée entre la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Indonésie; exemple de gestion transfrontière complexe	Paul Chatterton, consultant pour le WWF-Australie

Lac Tegano	Iles Salomon	Lac saumâtre sur atoll corallien	Non	Non	Population autochtone, régime de propriété coutumier; pêche et chasse.	Collaboration avec les propriétaires autochtones à la mise en œuvre d'une gestion écologiquement durable	Bien du patrimoine mondial	Elspeth Wingham, consultant, & Ben Devi, Ministère du Commerce et du Tourisme
Zones humides de Djelk	Australie	Grande plaine d'inondation d'eau douce	Oui	Oui	Population autochtone	Droits fonciers aborigènes (freehold); droits d'exploitation exclusifs	Contrôle des infestations de plantes adventices, tourisme, activités minières, etc.	Max Finlayson, Environmental Research Institute of the Supervising Scientist